

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 15 JANVIER 2024**

**Présents : Christine BEDEL, Jean-François DUMAS, Bernard GRAILLE, Véronique CHILLON, Josette BAUDUNET, Corinne AUBERTIN, Christophe BALMAYER, Marine PIERRE**

**Absents excusés : Christian CHARRE, Pascale RIVIERE**

- 2024 01 15 - 1 Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023, Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- 2024 01 15 - 2 Ajout de points à l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, madame le maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Remboursement des locataires du gîte communal suite aux évacuations liées à l'incendie de 2022
- Participation de la commune au budget de l'eau
- Loyer de l'appartement de la mairie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- 2024 01 15 – 3 Modification de la facturation de l'acompte de l'eau et assainissement.

Madame le Maire rappelle que la facturation de l'acompte de l'eau et l'assainissement est calculé comme suit :

- 40% de l'abonnement compteur eau potable
- 40% de l'abonnement compteur eaux usées
- 40% de la consommation eau potable de l'année précédente
- 40% de la consommation eaux usées de l'année précédente
- 40% des redevances organismes publics (prélèvement, pollution et réseaux de collecte Adour Garonne) de l'année précédente

Pour une meilleure gestion des redevances aux organismes publics, il est proposé à l'assemblée de supprimer la facturation des redevances lors de la facturation de l'acompte, et d'augmenter à 50% la facturation des abonnements et consommation estimative.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- 2024 01 15 – 4 Cœur de village de Mostuéjols, avant-projet

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil lors de sa séance du 17 juillet 2023 avait approuvé l'esquisse des travaux présentée par le maître d'œuvre. Elle précise qu'il convient d'approuver maintenant l'avant-projet de cette opération.

Elle précise que le montant global des travaux est estimé à 305 000 € HT et que cette opération, pour solliciter les financements, devra être scindée en deux programmes : les travaux d'aménagement des espaces eux-mêmes pour un montant de 240 000 € HT et les travaux de remplacement des réseaux eau et assainissement (budget à part) estimés à 65 000 € HT qui feront l'objet d'une délibération séparée.

Elle expose l'avant-projet global de l'opération et présente le plan de financement des travaux hors réseaux eau et assainissement.

Le calendrier de l'opération serait le suivant:

- 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : sollicitation des subventions,
- 2<sup>e</sup> trimestre : consultation des entreprises,
- début 3<sup>e</sup> trimestre : choix des entreprises,
- Septembre 2024 : lancement des travaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- adopte le principe de l'ensemble de l'opération, son avant-projet et le détail estimatif des travaux, les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- adopte le plan de financement des travaux hors réseaux eau et assainissement comme suit :

#### DÉPENSES

- Travaux : 240 000 €,
- Honoraires, divers, imprévus : 30 000 €,
- Total dépenses HT : 270 000 €, soit TTC : 324 000 €

#### RECETTES

- Total subventions : 161 500 €
- État 25 % : 67 500 €
- Région 20 % : 54 000 €
- Département : 40 000 € (20% de 200 000€)
- Commune : 108 500 € (emprunt)
- TVA à récupérer : 54 000 €

- sollicite les subventions de l'État (Fonds Vert), de la Région et du Département,
- autorise Mme le Maire à faire le nécessaire et à lancer la consultation des entreprises pour l'ensemble du projet.

• 2024 01 15 – 5 **Budget de la commune, restes à réaliser à reporter en 2024**

Madame le Maire, présente au Conseil le montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Article/Opération	Objet de la dépense	Justification*	Date	Engagement		
				Montant initial ouvert au BP 2023	Mandat émis en 2023	Reste à réaliser
2111	Frais d'acte terrain Genevilliers	Achat terrain	28/11/2023	11 831€	10 800€	1 031€
2188 op 13	Achat de Matériel			4 000€	1 526,96€	2 473,04€
203 op 15	Cœur de village			14 000€	0€	14 000€
2157 op 21	Matériel roulant			2 000€	0€	2 000€
2151 op 22	Travaux de voirie			18 356€	15 260,68€	3 095,32€

2158 op 64	Entretien bâtiments communaux			4 390,89€	2 089,81€	2 301,08€
1318 op 74	Gîte	Ademe		1 571€	0€	1 571€
21538 op 75	Passage Led Mostuéjols			86 400€	0€	86 400€
2151 op 76	Incendie sécurisation route			73 200€	44 227,02€	28 972,98€
2152 op 80	Adressage			2 400€	1 200€	1 200€
2131 op 81	Construction apprentis atelier			2 700€	0€	2 700€
2157 op 82	Panneaux Photovoltaïques			40 000€	0€	40 000€
204182 op 83	Enfouissement réseaux secs Combaurie			6 000€	0€	6 000€
<b>TOTAL</b>	<b>191 744,42€</b>					

Approuvé à l'unanimité

• 2024 01 15 – 6 Budget Annexe de l'eau, restes à réaliser à reporter en 2024

Madame le Maire, présente au Conseil le montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

**DEPENSE D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES AU 31/12/23**

Article/Opération	Objet de la dépense	Justification*	Date	Engagement		
				Montant ouvert au BP 2023	Mandat émis en 2023	Reste à réaliser
21531 op 31	Périmètre de protection			26 129,76€	6 279,28€	19 850,48€
2151 op 36	Installation eau potable			14 941,63€	12 745,03€	2 196,60€
2151 op 37	Ext.Rés.Eaux Usées Combaurie			13 000€	0€	13 000€
<b>TOTAL</b>	<b>35 047,08€</b>					

**RECETTE D'INVESTISSEMENT NON TITREES AU 31/12/23**

Article/Opération	Objet de la recette	Justification*	Date	Engagement		
				Montant initial ouvert au BP 2023	Titre émis en 2023	Reste à réaliser
10222	FCTVA			48 000€	36 027,31€	11 972,69€

13111 op 30	Renouvellement AEP	Arrêté de l'agence de l'eau		11 528,60€	0€	11 528,60€
13111 op 31	Périmètre de protection	Arrêté de l'agence de l'eau		16 723,88€	1 625€	15 098,88€
<b>TOTAL</b>				<b>38 600,17€</b>		

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

• 2024 01 15 – 7 **Création d'un emploi permanent au poste de secrétaire de mairie**

Madame le Maire rappelle au conseil que le contrat de la secrétaire de mairie, madame Laetitia Fondanesche se termine le 24 janvier 2024. Elle indique que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28h/semaine.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Mostuéjols décide à l'unanimité :  
D'autoriser le recrutement d'un agent sur un emploi permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B, pour effectuer les missions de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 28/35eme, à compter du 25 janvier 2024.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2024.

• 2024 01 15 – 7bis **Création d'un emploi non permanent au poste de secrétaire de mairie, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Madame le maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la vacance du poste de secrétaire de mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois à partir du 25 janvier 2024.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28/35eme.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024

• 2024 01 15 – 8 **Dénomination et numérotation des voies de la commune de Mostuéjols**

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09/01/2023 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques, une commission d'élus, avec un accompagnement du SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de Mostuéjols.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans et noms de rues ont été mis à disposition des administrés pour avis, pendant un mois à la mairie de Mostuéjols. Les remarques inscrites dans le registre mis à disposition à cet effet ont été prises en compte.

Madame le Maire présente à l'assemblée la liste des noms de rues retenus.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Mostuéjols décide à l'unanimité :

- la création des voies et places selon la liste présentée ci-jointe.
- Autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

• **2024 01 15 – 9 Adressage, fabrication des plaques de rues, présentation des entreprises et du plan de financement**

Madame le maire présente à l'assemblée la consultation des entreprises pour la fabrication de plaques de rues et des numéros de maisons :

- Pour les centres anciens : entreprise Ceramika-maison et Entreprise Christian Charre.
- Pour les extérieurs : entreprise Girod et entreprise Ixthus.

**Le plan de financement prévisionnel de cette opération est proposé :**

**Dépenses TTC :**

- 40 Plaques de rues et 200 numéros pour les centres anciens : 6 600€
- 30 Plaques de rues (avec poteaux) et 240 numéros pour les extérieurs: 6 000€

**Total TTC : 12 600 €**

**Financement :**

- Subvention DETR 50% de 10 000€ Maximum : 5 000€
- Reste à charge Commune de Mostuéjols TTC : 7 600€

**Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le plan de financement présenté,
- d'autoriser Madame le Maire à demander les subventions et signer tous documents nécessaires à ce dossier.

**2024 01 15 – 10 Nomination d'un référent forêts**

Madame PIERRE Marine ayant été désignée dans un précédent conseil, ce point n'est pas traité

**2024 01 15 – 11 Désignation d'un référent déontologue pour les élus de la commune de Mostuéjols**

La loi 3DS impose aux élus locaux de respecter les principes déontologiques visés dans la Charte de l'élu local, en leur permettant de solliciter les conseils d'un référent déontologue.

Il appartient au Conseil de nommer le référent déontologue des élus de la commune de Mostuéjols, jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il pourra être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

1. De désigner Madame Geneviève Lagarde en qualité de référente déontologue des élus de la commune de Mostuéjols jusqu'à l'expiration du mandat en cours,
2. D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités utiles à la bonne exécution du dossier, en ce compris l'élaboration et la signature de la convention à conclure avec la référente déontologue pour organiser ses interventions et la signature de tout acte utile.

**2024 01 15 – 12 Participation de la commune au budget de l'eau en compensation de l'utilisation de l'eau potable dans les bâtiments communaux**

Dans leur fonctionnement quotidien les services communaux pour toutes les tâches d'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces publics ainsi que pour le fonctionnement des fontaines et de diverses installations municipales prélèvent de l'eau potable sur le réseau de distribution.

Madame la Maire expose qu'il paraît tout à fait opportun et équitable que soit versée, en contrepartie, une participation forfaitaire du budget général de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement. Cette participation pourrait s'élever à 4090€ pour l'année 2023.

Mandat sur la Commune au compte 62871 pour un montant de 4090€

Titre sur le budget de l'eau au compte 70871 pour un montant de 4090€.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la proposition de Madame la Maire et décide de verser cette participation

#### **2024 01 15 – 13 Remboursement des locataires du gîte communal suite à l'évacuation lors de l'incendie de 2022**

Lors de l'incendie survenu au mois d'août 2022, les locataires du gîte communal « L'Oustal de la Fontaine » ont été évacués. Leur séjour réservé via Airbnb a donc été interrompu pendant 5 jours. Afin de dédommager monsieur Stephan Smith, madame le maire propose de le rembourser du montant correspondant aux 5 jours d'annulation, soit 1026 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la proposition de Madame la Maire

#### **2024 01 15 14 Loyer appartement mairie**

Le locataire de l'appartement T2 situé au premier étage du bâtiment de la mairie, La Peyrouse à Mostuéjols, demande de quitter le logement et de résilier le bail de location.

Considérant que la commune a réalisé des travaux de rénovation du chauffage, le remplacement de la cuisine, et du chauffe-eau, Madame le maire propose de réévaluer le loyer au tarif de 350 € par mois, (hors frais de chauffage et taxes d'ordures ménagères), et d'indexer ce montant chaque année au mois de janvier (indice de référence des loyers)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la proposition de Madame la Maire.

#### **Questions diverses**

Menu du repas des aînés : la commission animation de la commune présente le menu qui a été retenu de l'entreprise d'Aguessac.

Marine Pierre expose la demande de l'association AFFRE du Rozier pour faire face à une augmentation du prix des repas de la cantine scolaire du Rozier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49